



LACOVAR

"Les Amis de la Corniche Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O. du 17 août

Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007
Fédération pour la protection de l'Environnement
Agrément Préfectoral pour le département du Var : 2014 à 2019

Co-fondatrice de l'URVN
(Union Régionale Vie et Nature)

213, rue de la Soleillette
83700 SAINT-RAPHAEL
Tél : 04 94 95 42 28

Internet : www.lacovar.com/ E-mail : contact@lacovar.com

Saint-Raphaël, le 30/11/2018

Page 1/12

Procès verbal de la 51^{ème} ASSEMBLEE GENERALE **Du mardi 6 novembre 2018 à la Mairie des Adrets de l'Estérel à 9H30**

Chers Adhérents,

Vous voudrez bien trouver ci-après le procès verbal de la 51^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de LACOVAR, **qui a été décentralisée** en soutien aux habitants de la région des communes de : TANNERON / LES ADRETS DE L'ESTEREL / MONTAUROUX/ LES ESTERET DU LAC, qui risquent de subir d'importantes nuisances avec le projet « VALOR POLE » FONTSANTE.

Nous avons été reçus par **Monsieur Nello BROGLIO**, Maire des Adrets de l'Estérel, Vice-Président de la CAVEM, Président du S.I.P.M.E., Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel, Président de l'association des communes forestières du Var, Président du comité de pilotage (COFIL) d'animation du site Natura 2000 et Président du COFIL du Val d'Argens Bas.

Monsieur Nello BROGLIO, que nous remercions vivement pour son accueil, et son Conseil Municipal, partagent en tous points notre opposition au projet FONTSANTE, qui risque de nuire gravement à l'Environnement et au cadre de vie des habitants de la région, étant à signaler qu'il organisait dès le 29 mai 2018 une réunion d'information des habitants des Adrets sur les inconvénients de ce projet, qui avance masqué, sous des prétextes « écologiques ».

La séance est ouverte à 9H30, les adhérents présents et représentés sont recensés, les feuilles de présence sont signées avec le décompte de très nombreux pouvoirs.

Suivant l'article 9 de nos statuts, toutes les décisions seront prises à la majorité des membres présents et représentés.

Lors des votes, le terme d'unanimité sera utilisé en l'absence de vote contraire et/ou d'abstention.

ORDRE DU JOUR :

(Cet ordre du jour étant volontairement limité à seulement quelques points de nos activités diverses)

- Message du Président M. Jean-Louis LE MOAL - Rapport Moral :

LACOVAR, association de protection et de défense de l'environnement, existe depuis 51 ans, cela mérite d'être rappelé à certains « nouveaux écologistes à l'excès » qui croient avoir tout inventé et décident par exemple quand on circule mal en ville, qu'il est plus simple d'interdire les voitures au

lieu de faire des parkings... A titre d'exemple, je vous laisse comparer la circulation passée et actuelle de Paris et de Saint-Raphaël... A Paris les automobilistes enragent et polluent dans les embouteillages mais à Saint-Raphaël on peut maintenant rouler sans polluer et se garer vite...Voilà deux concepts écologiques très différents...**Il est trop simple en écologie d'interdire** et de régresser en opposition au développement durable qui demande des efforts au lieu d'être trop simplement punitif...

Aujourd'hui encore, je tiens à vous dire l'importance du soutien financier des **membres adhérents** de notre association qui n'existerait pas sans leurs cotisations, **mais aussi celui de la très grande majorité des Elus de la région et de leurs équipes.** Ces soutiens justifient et encouragent les actions de nos 18 Administrateurs, tous bénévoles, qui travaillent à préserver notre Environnement et limiter les abus dans le cadre du développement durable qui est un concept que nous défendons depuis de très nombreuses années.

Avec les ELUS et les services de l'ETAT, nos Administrateurs bénévoles travaillent à l'aménagement des territoires dans le cadre des PLU, SCOT, PPRIF, PPRI, PCET, CSE, SIPME, Sites NATURA 2000, Commissions des carrières, Régies diverses, etc., en tenant compte des défis du changement climatique et de ses nombreuses contraintes environnementales auxquels il faut remédier d'urgence pour le bien des habitants de notre planète.

Nous avons la chance que nos Elus de la CAVEM, avec son Président Monsieur Roland BERTORA, soient des écologistes « éclairés » et actifs ce qui facilite nos actions dont le Pôle Mobile Environnement, tenu par deux animateurs salariés de LACOVAR, qui circulent avec un stand d'information et de conseils au grand public en juillet/août sur ces communes, même les jours fériés mais aussi en nocturnes.

LACOVAR prétend que l'écologie n'appartient à aucun parti politique et reste l'affaire de chacun de nous dans l'exercice de son quotidien avec du bon sens et quelques efforts.

Mais que penser par exemple, sous couvert d'écologie, de l'augmentation insensée des taxes carburants qui serait une motivation pour nous précipiter vers des véhicules électriques dont les batteries actuelles ne rentrent pas dans le cadre du développement durable en étant polluantes et peu recyclables ou qui épuisent la ressource ? Devant une telle orientation nous risquons d'avoir à ouvrir de nouvelles centrales nucléaires en attendant, peut-être, le déploiement des batteries à hydrogène qui ne polluent pas en ne rejetant que de l'eau mais qui restent actuellement d'un prix trop élevé pour être vulgarisées rapidement alors qu'elles pourraient représenter **le futur progrès** que nous recherchons...

LACOVAR souhaite moins d'innovations **mais plus de progrès** et que le principe du pollueur/payeur du Grenelle de l'Environnement reste la règle avec un Environnement préservé pour chaque citoyen.

Puisque nous sommes aujourd'hui aux ADRETS DE L'ESTEREL en Mairie d'un ELU, Monsieur Nello BROGLIO, dont l'engagement écologiste n'est plus à démontrer, l'actualité d'un projet polluant qui menace l'Environnement de la région appelé « VALOR POLE FONTSANTE » nous interpelle tous à plus d'un titre.

En effet, comment accepter que le projet d'une déchetterie sur 90 hectares arrive « à nos portes », en bordure d'autoroute, piloté par la commune de Callian qui l'impose à la commune de Tanneron, cette dernière n'ayant pas la propriété des terrains, et qu'elle puisse apporter toutes ses futures nuisances aux riverains (visuelles, bruyantes, olfactives, sanitaires, etc.) en saccageant, de plus, un site de l'Estérel et du massif du Tanneron dont une partie est classée en zone P.P.R.I.F. mettant aussi en danger la ressource en eau potable du lac de Saint Cassien qu'utilise tout l'Est VAR et la CAVEM par le SEVE, Syndicat des Eaux du Var Est, qui pompe l'eau du lac via son usine du Gargalon/Fréjus.

De plus cette « décharge » devrait surtout concerner les déchets du BTP et « d'autres » déchets bien odorants du département voisin des Alpes Maritimes qui est un département bien connu pour être « bétonné » à l'excès ce que le Var a su éviter grâce à résistance responsable de nos Elus.

Alors, suivant le principe « pollueur/payeur » du Grenelle de l'Environnement, LACOVAR dit : **gardez tous vos déchets chez vous**, nous avons déjà nos installations en suffisance, comme Star Environnement et surtout l'Eco-Pôle à Fréjus où les déchets du BTP rentrent d'un côté et ressortent pour partie en béton contrôlé de l'autre, et laissez en l'état notre beau département du VAR que « certain(s) » sont prêt(s) à défigurer et à polluer ici contre du vil argent car **les sites ne manquent pas dans l'arrière pays des Alpes Maritimes.**

Nous sommes tous concernés par cette future décharge dans la région de l'Est Var et de la CAYEM car la ressource de l'eau potable que nous buvons se trouve menacée par ce projet.

Nous y reviendrons en détail dans l'ordre du jour de cette assemblée générale dans quelques instants.

Pour revenir aux actions passées de LACOVAR, tellement nombreuses qu'il faut les résumer à quelques points, je vous rappelle encore aujourd'hui, par exemple :

Que la mer à Boulouris n'a pas été privatisée au profit, très discutable, de parcs à huitres.

Que l'île du Lion de terre à Saint-Raphaël n'est pas disparue sous le béton d'une Marina et qu'il s'ensuit que LACOVAR est à l'origine de la Loi « littoral » de 1986 avec ses avantages au profit de l'environnement mais aussi, malheureusement, avec beaucoup d'excès et de détournement de son esprit avant que des jurisprudences trop tardives et insuffisantes remettent un peu d'ordre et de bon sens dans l'application de cette loi.

Que la dernière tranche d'immeubles, avec des vues mer, de Cap Estérel à Agay n'a pas vu le jour, pour le bien du paysage local mais aussi avec la conséquence heureuse que des particuliers n'ont pas acheté ces appartements minuscules et invivables à l'année avec le mirage de futures plus-values alors que l'aménageur se réservait la propriété des piscines et le privilège de gérer leurs biens avec des baux commerciaux dont la plupart des propriétaires en ignoraient les contraintes et procédures...

Que le nouveau port d'Agay, figurant aux plans d'urbanisme, encore en 1990, ne s'est pas réalisé.

Que les remblais du BTP pour remplir les excavations déjà réalisées pour vendre la bonne terre de la **Plaine de l'Argens** ont été largement freinés par nos actions et qu'à force de dénoncer les occupations sauvages et illégales de cette plaine agricole inondable par des habitations légères nous avons sans aucun doute sauvé des vies humaines lors des inondations de juin 2010 où beaucoup moins d'habitants précaires s'y trouvaient.

Que la ferme aquacole de 18.000m², pour 1.700m² autorisés, devant les plages de Saint-Raphaël ne pollue plus les eaux de baignades après un procès réussi contre AQUAVAR qui a duré 7 ans.

Que le Crématorium de Saint-Raphaël est arrivé dans notre ville vertueuse de l'Environnement, après que LACOVAR se soit opposée, (dans une autre commune où on a laissé construire une mosquée en zone inondable avec les condamnations de l'ancien maire et de la Sous-Préfète), à l'enquête publique préfectorale pour un projet situé en zone « Natura 2000 » alors qu'aucun dossier d'impact environnemental sur la flore et la faune, n'était joint, avec en plus deux cheminées d'évacuation des fumées du crématoire dont une sans aucune filtration...

Que LACOVAR a co-fondé la structure de l'Union Régionale Vie et Nature en PACA avant qu'elle ne soit politisée et que nous décidions en 2010 de reprendre notre totale indépendance pour respecter nos statuts, sauvegarder notre bénévolat et l'esprit de notre « amicale » qui reste ainsi apolitique.

LACOVAR est une force de proposition qui veut toujours privilégier le dialogue et qui ne conçoit les recours judiciaires qu'en toute dernière extrémité mais ne craint pas les procédures pour défendre l'Environnement, même si la procédure est longue (Procès réussi de 7 ans contre le pollueur AQUAVAR dont la ferme aquacole a dû quitter définitivement les eaux de baignade de Saint-Raphaël pour le plus grand plaisir des habitants et des touristes).

Je vous rappelle que nous considérons que la transition écologique ne doit pas être punitive pour les citoyens et qu'ils doivent être accompagnés dans cette démarche.

Depuis longtemps, notre Association prétend que nous ne sommes pas les propriétaires de notre Environnement mais qu'il appartient à nos enfants et petits enfants et qu'il s'agit d'un bien précieux à sauvegarder et LACOVAR ne souhaite pas leurs laisser le tas d'ordures du projet « Valor Pôle Fontante » mais une forêt préservée de l'Estérel (futur « grand Site » et du Tanneron.

Nos actions ont été multiples en 2017/2018 et seront développées encore en 2019 car LACOVAR restera vigilante et continuera à suivre très régulièrement les enquêtes publiques au profit de nos concitoyens.

Avant de conclure, je tiens à remercier encore les nombreux Elus de la région et leurs équipes qui nous soutiennent activement depuis des années avec un remerciement particulier pour Monsieur Nello BROGLIO qui nous reçoit aujourd'hui dans sa Mairie et qui sait défendre vigoureusement ses administrés contre les menaces environnementales et plus généralement œuvre pour le bien public dans ses autres nombreuses responsabilités Présidentielles.

Merci également à Var-matin qui nous fait régulièrement l'amitié d'informer ses lecteurs sur nos différentes actions.

- Rapport financier 2017 et approbation de la gestion 2017 – Mme TEMEME, Trésorier :

Suivant décompte joint à cette convocation, les comptes 2017 font apparaître un solde positif annuel de : 499,32 €, notre association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement, étant à signaler que le Conseil d'Administration a déjà validé ces comptes après contrôle le 24 mai 2018.

Voté à l'unanimité.

- Approbation des cotisations adhérents pour 2019 suivant les votes du Conseil Administration du 24 mai 2018(sans augmentation depuis 2010) :

Il vous est proposé de voter les cotisations de 2019, sans augmentation depuis 2010:

Membre actif : 25€ (soit 8€ + 17€ déductibles des impôts)

Couple : 40€ (soit 13€ + 27€ déductibles des impôts)

Bienfaiteur : 50€ (soit 17€ + 33€ déductibles des impôts)

Donateur : sans limite mais – 66% déductibles des impôts

Voté à l'unanimité.

-Parmi les 18 Administrateurs bénévoles, renouvellement pour trois ans des 3 Administrateurs dont les mandats sont expirés :

A élire pour 3 ans et/ou jusqu'à la 3^e assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur les comptes

M. Jacqueline ARMINGAUD

M. Serge KOSTER

M. Jean-Louis LE MOAL

Voté à l'unanimité.

- Présentation à l'assemblée et élection pour trois ans de nouveaux Administrateurs bénévoles :

M. Jean-Marc Germain

Voté à l'unanimité.

Quelques dossiers suivis ou en cours de traitement :

- Risques d'inondation ruisseau des léonards au détriment de l'ASA les Charles au MUY et bassin de décantation dangereux :

Suite aux nombreuses interventions de LACOVAR tant auprès de Madame L. BOYER, Maire du Muy, que de Madame F. DUMONT, première Vice-Présidente du Conseil Départemental qui assistait à notre dernière assemblée générale, le dossier est en fin de traitement avant travaux de sécurisation.

- Problèmes toujours posés par les P.P.R.I.F. dans la région (Fréjus (A) et Saint-Raphaël (B)) :
(Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt)

A) – ASL Pro Parc Résidentiel de l'Estérel à Saint Jean de l'Estérel sur Fréjus - 21 Terrains devenus inconstructibles par suite du P.P.R.I.F.:

LACOVAR et ses Administrateurs Monsieur et Madame BELLYNCK se sont investis depuis de très nombreuses années avec la Ville de Fréjus puis avec la CAVEM au niveau du SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCOT a finalement intégré la possibilité de créer un « hameau » dans une zone constructible au sein du domaine afin d'échanger les 21 terrains inconstructibles de la zone rouge du P.P.R.I.F. avec les terrains de la zone du « hameau » **ce qui est un progrès considérable de l'Etat et des Elus** en cette affaire qui restait sans solution réelle depuis 15 ans.

Cette possibilité donnée par le SCOT de la CAVEM devrait donc permettre de remédier à l'inconstructibilité actuelle des 21 terrains de la zone rouge et redonner espoir aux propriétaires de pouvoir enfin construire sous réserve que ces éléments du SCOT soient bien repris et approuvés au nouveau PLU de la ville de Fréjus qui sera prochainement soumis à l'enquête publique.

LACOVAR qui a participé aux travaux du SCOT mais aussi aux travaux du PLU de Fréjus a prévu de donner un avis favorable, sans restriction, dans la prochaine enquête publique du PLU de Fréjus pour que cette solution du « hameau » se réalise au plus vite.

Voté à l'unanimité.

B -Voie DFCI non réalisée depuis 15 ans entre le Domaine de la Bastide et le Domaine du Rastel à AGAY :

Des suites du Plan de Prévention des Feux de Forêt, P.P.R.I.F., de Saint-Raphaël prescrit le **13/10/2003**, la Préfecture a décidé de créer deux zonages « BO1 et BO2 » à Agay en attente qu'il soit réalisé une voie pompier DFCI devant relier le Domaine de la Bastide au Domaine du Rastel, la

commune de Saint-Raphaël ayant la charge d'organiser et de donner suite. Par décision du **Conseil Municipal du 13 juin 2005** ces zonages ont été validés avec comme conséquence immédiate de rendre les habitations inconstructibles en cas d'incendie, soit environ 55 maisons, dont les occupants restent en grand danger, avec en plus des terrains qui sont toujours en attente de permis de construire depuis douze ans, ce qui est une situation dramatique pour tous puisque le risque incendie n'est pas indemnisable en catastrophe naturelle contrairement au risque d'inondation.

Après bien des relances de LACOVAR pour que ce dossier ne tombe pas dans l'oubli, aujourd'hui, une solution est en cours grâce aux actions de Monsieur Frédéric Masquelier, nouveau Maire de Saint-Raphaël, et de ses Adjointes:

En effet, lors d'une dernière réunion Monsieur MASQUELIER m'annonçait qu'il veillait personnellement au dossier avec ses deux Adjointes, Messieurs CORDINA et CHABERT et que le dossier complet, comprenant les diverses études payées par la Mairie, serait déposé en Préfecture dans les prochains jours pour obtenir les autorisations de travaux, dans un site Natura 2000 et classé de l'Estérel, ce qui est un préalable au lancement des appels d'offres aux entreprises.

Entre-temps, le Président du Domaine de la Bastide, M. UGUET et le Président du Domaine du Rastel, M. BENISTANT ont fait voter leurs quote-parts des travaux soit au total 2/3 dont le 1/3 restant sera pris en charge par la Mairie qui pilotera l'opération de construction de la route DFCI devant relier les 2 Domaines afin de les sortir de l'insécurité incendie mais aussi rendre la constructibilité à la cinquantaine de maisons et terrains toujours inconstructibles actuellement.

Néanmoins, pour lever les restrictions du PPRIF dans les 2 lotissements, il reste à réaliser dans le Domaine du Rastel un hydrant ou branchement « pompier » en haut de l'avenue de la Corniche au niveau des propriétés « LAROCHE » et « LOREILLE » travaux qui nécessitent une dilatation de la conduite d'eau qui manque de pression. LACOVAR va relancer une nouvelle fois le Président du Rastel dans les prochains jours car la sécurité incendie des biens et des personnes n'a pas l'air de l'émouvoir depuis toutes ces années.

- Soutien de LACOVAR pour les campagnes de la CAVEM « Traitez vos palmiers » et sa lutte anti-moustiques:

Depuis plusieurs années, nos adhérents ont été sensibilisés à ces problèmes qui ont été très bien relayés aussi par nos animateurs du stand itinérant du « Pôle Mobile Environnement » qui ont renseigné, à ce jour, plusieurs milliers de nos concitoyens très concernés par ces sujets.

En résumé : le charançon du palmier infeste nos palmiers depuis 2006 et son éradication est obligatoire par traitements curatifs ou préventifs (ou destruction du palmier) et il est indispensable de déclarer l'infestation du palmier à la **CAVEM au n° vert 0 800 10 40 11** qui peut proposer un traitement négocié à **72,00€** sur 3 ans, ce qui revient beaucoup moins cher que la perte du palmier et de son abattage.

Démoustication : Prenez toutes mesures pour éviter l'eau stagnante où les larves se développent en une dizaine de jours, car contrairement à une croyance les moustiques ne se développent pas dans l'herbe ou les buissons qui sont des lieux de repos. Il faut de l'eau...

En cas d'infestation de moustiques appelez la **CAVEM au n° vert 0 800 10 40 11** qui intervient gratuitement avec beaucoup de succès en période estivale, mais aussi durant toute l'année à titre préventif sur les lieux de pontes qu'ils soient en domaines privés ou publics.

- Intervention de LACOVAR dans les enquêtes publiques :

Notre intervention est systématique pour le cas d'atteintes à l'Environnement, avec ou sans commentaire au Commissaire Enquêteur.

Ligne TGV puis LGV et enfin devenue NLF (région de Montauroux):

Après des années d'intervention de LACOVAR et de nos Administrateurs, Serge KOSTER et M. et Mme GERASSI, les menaces sur le hameau des Esterets du lac sont peut-être en cours de règlement (mention d'évitement des Esterets sur le dernier tracé projeté en réunion) mais les associations sont désormais écartées de la concertation au profit des Elus qui devront rester vigilants.

Notre demande reste pour un passage direct par un tunnel allant du massif de l'Esterel au massif du Tanneron comme déjà accepté, sous réserves, mais pour le cas où une sortie du tunnel se ferait au niveau du lac de Saint Cassien avant d'entrer directement dans le massif du Tanneron, LACOVAR demande un passage en tube fermé entre l'Esterel et le Tanneron pour éviter les nuisances aux Esterets du lac.

LACOVAR remercie les Elus, seuls décideurs influents actuels, pour relayer ces demandes concernant le tracé de la NLF qui doit prochainement être reporté aux plans du SCOT du Pays de Fayence comme stipulé au rapport du Commissaire Enquêteur en date du 11 août 2018.

-Dossier du PLU de la commune du RAYOL-CANADEL au Tribunal Administratif:

-Soutien actif de LACOVAR à l'association de sauvegarde de la Tessonnière :

Après des années d'interventions de LACOVAR et de nos Administrateurs, Mme Claudine VANCEL et M. Robert MAILLET, l'Etat et la Commune reconnaissent enfin que la zone de la Tessonnière n'est pas « un espace remarquable »... De plus une partie de la zone de la Tessonnière redevient constructible au PLU voté par la commune après accord de l'Etat. Il s'agit d'une première victoire encourageante mais très insuffisante pour les victimes et propriétaires de cet ensemble qui mérite beaucoup mieux...

Comme déjà indiqué, depuis près de trente ans la zone de la Tessonnière est restée un lotissement en friche et devenue une décharge sauvage et dangereuse. Elle est restée, depuis toutes ces années, sans retrouver l'état naturel que certains prétendaient lui rendre..., ce qui est un bel exemple d'écologie irresponsable et inconséquente au vu de l'état catastrophique actuel de ces terrains où personne n'accepte financièrement de rendre à la « nature » les ruines de ce lotissement sauf leurs propriétaires qui s'y engagent à construire un habitat diffus et écologiquement remarquable ce qui mettrait fin à trente années de spoliation de leur plein droit de propriété.

Ce nouveau PLU que nous combattons pour son insuffisance et ses restrictions est bien une première victoire pour LACOVAR et ses adhérents mais très insuffisante pour les victimes et propriétaires de cet ensemble qui mérite sa totale remise en état d'origine par une constructibilité écologique.

Comme précédemment voté, LACOVAR continuera de s'opposer au PLU actuel qui reste insuffisant et maintiendra sa procédure devant le Tribunal Administratif en faisant appel d'un jugement négatif, si nécessaire, qui reste de la décision finale des Administrateurs et du bureau exécutif de LACOVAR.

Voté à l'unanimité.

- Projet « RD 101 » au niveau des Esterets du Lac :

Les ennemis de la nature restent à la manœuvre au lieu d'améliorer l'existant...

Ce projet de route RD 101 abandonné en 1993 et 2006 a refait surface (comme le projet de décharge Valor Pôle Fontante) ces dernières années qui est un projet saccageant l'Estérel et le site du lac de Saint Cassien avec des nuisances sonores insupportables pour les habitants des Estéret du Lac qui doivent être préservés des nuisances d'une route à flanc de colline qui serait une « bruyante saignée » dans un massif renfermant de nombreuses espèces protégées.

Comment des Elus peuvent-ils envisager de tels projets au lieu d'améliorer l'existant ?

Comment imaginer de faire une route nouvelle pour, semble-t-il, améliorer le confort routier de quelques golfeurs ?

Comment imaginer aussi de transformer l'aérodrome de Fayence, base de vol à voile paisible mais célèbre dans toute l'Europe, en aérodrome pouvant accueillir des jets d'affaire pour là aussi, semble-t-il, améliorer le confort de quelques golfeurs ?

Les habitants de Fayence et de la région ont déjà manifesté leur opposition à ce projet stupide et dangereux pour les très nombreux vélivoles qui viennent de toute l'Europe avec leurs planeurs alors que l'aérodrome tout proche de Mandelieu est loin de la saturation pour les avions privés à réaction.

Comment imaginer à Fayence de mélanger le trafic des planeurs avec celui des avions à réactions ?

Avec d'aussi bonnes idées pourquoi ne pas imaginer des pistes cyclables sur les autoroutes ?

Restons sérieux et souhaitons l'abandon définitif du RD 101 qui n'est pas dans le sens de l'écologie ni du développement durable que nous souhaitons pour nos concitoyens.

-Sentier littoral au Dramont :

Le projet n'est plus une priorité mais fera l'objet d'une concertation le moment venu, d'après l'Adjointe au quartier du Dramont, Mme Danièle Dublanc, qui était présente à notre dernière assemblée générale de 2017.

- Tout à l'égout sur AGAY réalisé grâce à la CAVEM :

Comme déjà indiqué l'an dernier, LACOVAR écrivait :

Se réjouit des nombreuses interventions de nos Elus et de leurs services - Mairie de Saint-Raphaël, Mairie d'Agay et Communauté d'Agglomération de la CAVEM - pour la décision en « **exécution d'office** » de prendre la responsabilité et de réaliser directement ces travaux du tout à l'égout, sans doute trop complexes et trop lourds de responsabilités techniques et financières pour des Syndics peu soucieux de l'Environnement et qui se révèlent incompetents en la matière depuis des années. Les retards vont créer des frais supplémentaires aux Co-lotis du Rastel d'Agay. En effet, à cause des retards la T.V.A. et les frais de raccordement au réseau seront plus élevés.

De plus une dizaine de co-lotis ont déjà dû supporter les frais très importants d'une installation individuelle de refoulement de leurs eaux, puisqu'à cause des retards et au vu des inondations qui se sont produites en 2011, la CAVEM a décidé de modifier les plans d'exécution qui existaient avant cette date et de ne passer aucune conduite gravitaire dans le vallon de l'avenue de la Corniche.

Déjà en novembre 2016 on ne pouvait que s'étonner des réserves émises par le Président du Rastel concernant la facturation, pas assez détaillée à ses yeux, pour justifier le non paiement des travaux réalisés par la CAVEM... Aujourd'hui au 20 novembre 2017, **plusieurs adhérents de LACOVAR**

présents à notre assemblée critiquent et fustigent de tels comportements malhonnêtes « de mauvais payeurs » qui ne concernent en aucun cas les co-lotis du Domaine du Rastel mais seulement les Syndics et leur Président car les co-lotis restent en attente de recevoir une demande d'acompte sur travaux, ce qui serait la moindre des choses, ou le montant total à payer.

Une année entière vient de s'écouler et certains co-lotis viennent de découvrir :

- 1 Que le montant de leur quote-part des travaux est parfois très élevé par rapport au coût prévisionnel annoncé pourtant en présence d'un représentant de la CAVEM en assemblée générale.
- 2 Que le Président du Domaine du Rastel, refuse de fournir ou que soient consultés les justificatifs de l'ensemble des travaux et le détail de leurs répartitions entre co-lotis, malgré l'article 20 des statuts de l'association qui stipule : *les propriétaires ont le droit de consulter tous les documents détenus par l'association. Cette consultation se fait après demande écrite au siège de l'association.*
- 3 Que la répartition des travaux décidés par les Syndics par bassins versants semble déterminer des écarts très importants de quote-parts de près de 19.000,00€ pour certains à environ 10.000,00€ pour d'autres au sein d'un même lotissement, qui est une même entité juridique de fait, et qui a mutualisé toutes ses dépenses depuis 50 ans, contrairement aux dépenses du « tout à l'égout » qui font exception. De toute évidence il y a une inégalité de traitement entre co-lotis pour un même service, ce qui pose question, surtout en présence d'un refus de toutes justifications du Président de l'ASA.

Compte tenu de l'attitude « curieuse » du Président du Rastel, Monsieur Bénistant, LACOVAR va intervenir pour en savoir plus.

Voté à l'unanimité.

- PROJET FONTSANTE et graves nuisances à l'Environnement

Monsieur Nello BROGLIO, Maire des Adrets, nous fait un remarquable exposé extrêmement détaillé et documenté avec vidéo-projection concernant ce projet et ses nuisances éventuelles.

Ce projet ne peut que soulever l'indignation des riverains en premières lignes aux Adrets et Esteret du Lac qui débutent à 730 mètres du site alors que pour Tanneron c'est 3,5 km et 6,2 km à Callian...

En effet, malgré tous les sites existants et qui suffisent largement au département du VAR, ce projet supplémentaire propose d'ouvrir prochainement **une énorme « déchetterie » sur un site de 90 hectares** au niveau de la commune de TANNERON dénommé « VALOR PÔLE » FONTSANTE avec des risques écologiques mettant gravement en cause la ressource en eau de l'Est-Var, le site de la forêt de l'Estérel, dont une partie classée au P.P.R.I.F., et surtout la remise en cause de la tranquillité des habitants de la région devant subir une multitude de nuisances dont l'impact visuel, les nuisances olfactives, les poussières et le roulage de milliers de camions(plus de 100 par jour) transbordant environ 400.000 tonnes par an et venant principalement des Alpes Maritimes, qui alimenteront le site de cette future « déchetterie » joliment appelée I.S.D.N.D., Installation de Stockage de Déchets non Dangereux.

La présentation de ce projet présenté comme « écologique » sur plus de 100 pages amène à s'interroger comment le département voisin des Alpes Maritimes, qui serait le premier bénéficiaire du site, **après les instigateurs du projet**, accepte de se priver d'une si belle installation, alors qu'il pourrait aussi bénéficier chez lui des subsides qu'il est prévu de verser généreusement à :

Commune de CALLIAN : jusqu'à **680.737,00 € par an** (voir pages 97/98) qui est propriétaire des terrains sur la Commune voisine de Tanneron, cette dernière découvrant la pratique du coucou...

Commune de TANNERON : jusqu'à 31.668,00 € par an (voir pages 98/99).

Plus des versements au département du Var, à la région et aux communes de Tanneron et des Adrets sous forme de taxes communales potentielles d'1,50 € la tonne (voir page 99).

Il est triste de constater que certains puissent envisager le saccage de la nature et de notre cadre de vie au détriment de nos concitoyens mais en percevant les « deniers » de la trahison portée par ce projet...

D'après le principe pollueurs/payeurs : il serait souhaitable que le département des Alpes Maritimes garde tous ses divers déchets dont ceux du BTP chez lui et nous laisse, en l'état bien préservée, notre belle nature de l'Estérel de même que les eaux pures du lac de Saint-Cassien dont la ressource en eau potable est compromise par ce projet que LACOVAR va combattre par tous les moyens légaux...

LACOVAR va donc engager des actions pour contrer ce projet inutile et dangereux.

Voté à l'unanimité.

-Prévention des feux de forêts :

Rappel des règles du débroussaillage...

- Interdiction des feux de jardin (rappel)

- « Pôle Mobile Environnement » :

Stand itinérant de notre association tenu par 2 animateurs salariés, à temps partiel par LACOVAR, qui dispensent des formations à l'Environnement au grand public en partenariat actif avec les Municipalités locales de la CAVEM (même les jours fériés et en nocturnes).

Plus d'un millier de personnes fréquentent ce stand chaque année et peuvent aussi s'exprimer...

A noter par les habitants depuis 4 ans : la grande efficacité du service de démoustication de la CAVEM.

- Questions diverses : (11H15)

Un adhérent nous signale que, d'après lui, la carrière CEMEX de Fréjus stockerait des matériaux et déchets du BTP ce qui mérite vérification, LACOVAR étant membre du comité de suivi.

-Fin de l'ordre du jour pour les adhérents: 11H30

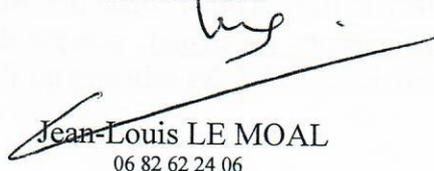
Ci-joint : Compte de résultat 2017 Page 11/12

Le Vice-Président



Philippe DRUELLE

Le Président



Jean-Louis LE MOAL

06 82 62 24 06